

L'an deux mil vingt et un, le sept du mois de septembre à vingt heures, afin d'assurer la tenue de la réunion du conseil municipal dans des conditions conformes aux règles sanitaires en vigueur, celle-ci s'est déroulée à la mairie de DAMPIERRE-SOUS-BROU, sans que le public soit autorisé à y assister sous la présidence de M. LEVERD Tony, Maire, dûment convoqués le 07 septembre 2021.

Date de convocation du conseil municipal : 31 août 2021.

Présents : M. BELFORT Jean-Claude, M. BRAULT André, M. BRUNEAU Jérôme, Mme DELORME Sylvie, Mme SERREAU Hélène, Mme TOURY Béatrice, Mme VAMBRE Adeline.

Absents excusés : Mme GISKA Céline a donné pouvoir à Mme SERREAU Hélène, M. GAUDICHAU Alain, a donné pouvoir à LEVERD Tony, SAILLARD Jean-Pierre

Formant la majorité des membres en exercice.

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres présents : 08

Nombre de membres votants : 10

Secrétaire de séance : M. BRUNEAU Jérôme.

ORDRE DU JOUR

Fond National de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC).

Monsieur le Maire informe que l'EPCI doit statuer entre trois modes de répartition entre l'EPCI et ses communes membres au titre FPIC, d'ici fin septembre.

Suivant la répartition choisie par l'EPCI le montant de 7960 Euros sera perçu par la commune de Dampierre sous Brou

Avenant tarifs pour l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol.

Par délibération en date du 28 Novembre 2016 les parties ont conclu une convention, relative à l'instruction des autorisations d'urbanisme par le service urbanisme du Pôle territorial du Perche agissant pour le compte de la commune de Dampierre-sous-Brou. Cette convention définit les modalités de travail en commun entre le Maire, autorité compétente, et le Pôle territorial du Perche, service instructeur ; ainsi que les modalités de financement du dit-service.

La grille tarifaire, pour la mission de base, de l'annexe financière est ajustée pour mieux correspondre à la réalité du temps passé à l'instruction.

Nouvelle grille tarifaire :

Types d'actes	Equivalent PCMI	Coût unitaire
CUa	0.2	22 €
CUb	0.5	55 €
Prorogation CUb	0.2	20 €
DP/DPMI	0.8	90 €
PCMI	1	110 €
PD	0.6	70 €
PC de 3 mois	1.3	140 €
Transfert de permis	0.2	20 €
Modification de PC/PCMI	0.7	75 €
PA	1.5	165 €

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

ACCEPTE l'avenant n°1, avec la grille tarifaire pour la mission de base, à la convention établie avec le P.E.T.R.

Parcelles ZL105-106.

Monsieur le Maire propose l'acquisition des parcelles ZL 105 et 106 d'une superficie de 865 m², au prix de 865€ (huit cents soixante-cinq Euros). Soit un Euro le mètre carré. De plus les frais restant à la charge de la Mairie

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

ACCEPTÉ l'acquisition des parcelles ZL 105 et 106 au prix de 865 €
AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette acquisition.

Banque alimentaire 28.

M. le Maire indique avoir reçu une demande de subvention exceptionnelle au nom de l'association « la banque Alimentaire 28 »

Cette dernière explique faire face à des demandes accrues, causées par la crise du Covid19.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

REFUSE à l'avance d'une demande d'une subvention exceptionnelle

Information AB69

Monsieur le Maire informe qu'un audit (amiante, plomb, DPE, électricité), a été réalisé par l'entreprise AUDITAT sur la parcelle AB 69

Modification contrat salle polyvalente.

Suite à la modification de la caution instaurée par la Direction Générale des Finances publiques, Le chèque n'étant plus accepté en Mairie, ce dernier sera remplacé par émission d'un titre recette.

Il y a lieu d'apporter ces éléments dans le contrat de la salle polyvalente destiné au locataire.

Après avoir pris connaissance de ces changements,

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE le nouveau contrat de location de la salle polyvalente.

Délibération tarif entretiens parcelle.

Suite à l'entretien d'une parcelle privée sur la commune, M. le Maire propose un tarif. Ce dernier englobe le temps passé et l'utilisation de matériels.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE le tarif de 320 € a facturé pour cette intervention.

Questions diverses et Informations

- Point sur les travaux accès city stade et l'avancement des subventions.

- Banquet des Aînés prévu en septembre 2021 annulé considérant la crise sanitaire. A voir pour organiser un portage des repas à la place

- Prêt des barrières à la commune de Frazé dans le cadre des journées du patrimoine des 18 et 19 septembre 2021.

- Définir date pour inauguration city stade, si possible vacances de toussaint.

Séance levée à 23H05.

Prochaine réunion le Mardi 12 Octobre 2021 à 20H.

Tony LEVERD	Adeline VAMBRE	Jean-Pierre SAILLARD
Hélène SERREAU	Sylvie DELORME	Alain GAUDICHAU
Béatrice TOURY	Céline GISKA	Jean-Claude BELFORT
André BRAULT	Jérôme BRUNEAU	